



RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 02768
Numéro SIREN : 423 250 257
Nom ou dénomination : DTZ ASSET MANAGEMENT

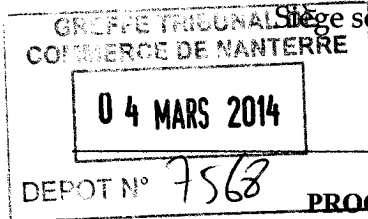
Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2014 sous le numéro de dépôt 7568

DTZ ASSET MANAGEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 122.944 euros

Siège social : 8 rue de l'Hôtel de Ville - 92200 Neuilly sur Seine

423 250 257 RCS Nanterre



**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 6 JANVIER 2014**

L'an deux mille quatorze, le 6 janvier, la société DTZ France, société anonyme au capital de EUR 504.000 ayant son siège social au 8 rue de l'Hôtel de Ville et 114 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine, identifiée sous le numéro 399 735 331, RCS Nanterre représentée par Monsieur Antoine Derville, dûment habilité à l'effet des présentes,

agissant en tant qu'associé unique (ci-après dénommée l'"Associé unique"), de la société DTZ Asset Management, société par actions simplifiée au capital de EUR 122.944 ayant son siège social au 8 rue de l'Hôtel de Ville et 114 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine, identifiée sous le numéro 423 250 257, RCS Nanterre (la "Société"),

A PRIS LES PRESENTES DECISIONS, PORTANT SUR LES POINTS SUIVANTS :

- Nomination d'un membre de droit au Comité de direction,
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION :

L'Associé unique nomme expressément en qualité de membre de droit du Comité de direction, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

La société DTZ France, société anonyme au capital de 504 000€, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 399 735 331, située 8, rue de l'Hôtel de Ville à Neuilly-sur-Seine (92200), représentée par monsieur Antoine Derville, en sa qualité de Président Directeur Général.

La société DTZ France exercera ses fonctions dans les termes et conditions prévus par l'article 21 des statuts de la Société.

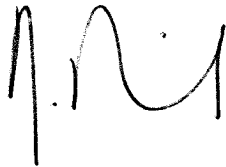
L'Associé unique décide que la société DTZ France ne percevra aucune rémunération dans l'exercice de ses fonctions de membre du Comité de direction. Toutefois, elle pourra prétendre au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de sa mission, sur présentation de justificatifs.

DEUXIEME DECISION :

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales consécutives à la présente décision.

Des décisions de l'Associé unique ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour être retranscrit sur le registre coté et paraphé et pour être signé par l'Associé unique.

L'Associé unique
DTZ France
Représentée par Antoine Derville

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Derville', written in a cursive style.